

Cofac



MUSIQUE



DANSE



THÉÂTRE



CIRQUE



PATRIMOINE



MUSÉES



CINÉMA



RADIO &
AUDIOVISUEL



FESTIVALS &
FESTIVITÉS



LECTURE,
PHILOSOPHIE ...



2024
2025

ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE

COORDINATION DES FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION

ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE

Profondément ancrées dans leur territoire et réunissant toutes les générations, les associations culturelles et artistiques font vivre la Culture du quotidien. La COFAC est heureuse de vous présenter le panorama des activités de ses associations : leur grande diversité est enthousiasmante. Engagées pour rendre concret l'exercice des droits culturels et l'émancipation, ces associations sont toutes portées par des citoyens bénévoles actifs.



Dans les moments de crises, de transformations et de doute démocratique que nous connaissons actuellement, le lien social doit être entretenu et cultivé. Sans lui, ce qui nous constitue en société disparaît et laisse les individus perdus, esseulés. Ces moments ébranlent nos certitudes, nous poussent à oublier le caractère essentiel de ce qui nous réjouit et nous émancipe. Ils nous font douter de la pertinence de tous les cadres de rassemblement, d'échange et de construction de parole collective. Or, ce lien social si essentiel se nourrit des échanges, des partages, des œuvres et des idées qui circulent à travers nous, des imaginaires qui nous rassemblent, en un mot : la Culture.

Fort heureusement, l'engagement ne faiblit pas. Les bénévoles des associations culturelles détiennent en eux des facultés incroyables : une formidable envie de transmettre et de partager, la conscience de la beauté éclatante des Arts et de la Culture et de leur capacité à émouvoir, à transporter, à mobiliser ; et surtout de la puissance du collectif, fruit de la volonté de chacun de s'associer. Les bénévoles, volontaires, salariés des associations culturelles et artistiques, par la constance de leur action, rappellent à tous les gestes essentiels d'une société vivante : éduquer, partager, réfléchir et agir ensemble, pour faire vivre le lien social.

Pour leur clairvoyance et leur soif d'agir, je remercie une nouvelle fois ces acteurs associatifs de la culture. La COFAC est l'instrument qui permet d'apporter à cette grande famille des associations culturelles toute la reconnaissance qu'elle mérite. Depuis 25 ans, nous portons la mise en œuvre des droits culturels comme une voie vers l'accomplissement de l'intérêt général, pour faire émerger la démocratie culturelle, une organisation de la politique culturelle où nous pouvons tous être acteurs de la culture. Nous restons persuadés que la condition nécessaire pour faire advenir une réelle démocratisation de la Culture est d'articuler ces deux politiques publiques sans les opposer.

Ensemble, chaque jour, nous démultiplions les occasions de Culture partout sur le territoire. Ensemble, nous construisons inlassablement chaque jour une société faite de personnes plus émancipées, plus créatives et aux liens plus solides.

Marie-Claire Martel
Présidente de la COFAC

SOMMAIRE

MEMBRES DE LA COFAC



SPECTACLE VIVANT											
P.14	À Cœur Joie	•									
P.15	Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique - anPad			•							
P.16	Confédération Française des Batteries & Fanfares - CFBF	•									
P.17	Confédération Musicale de France - CMF	•									
P.18	Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants - CNCFMI	•									
P.19	Enfance et Musique	•	•								
P.20	Fédération d'Associations de Théâtre Populaire - FATP			•							
P.21	Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné - FUSE	•	•	•							
P.22	Fédération Française de l'Enseignement Artistique - FFEA	•	•								
P.23	Fédération Française des Écoles de Cirque - FFEC					•					
P.24	Fédération Internationale de l'École Française du Tambour - Les Tambours de 89	•								•	
P.25	Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur - FNCTA			•							
P.26	Jeunesses Musicales de France - JM France	•									
P.27	Union des Fanfares et Ensembles Musicaux - UFEM	•									
PATRIMOINE ET MUSÉES											
P.28	Fédération des Écomusées et des Musées de Société - FEMS					•	•				
P.29	Fédération Française des Associations d'Amis de Musées - FFSAM					•	•				
P.30	Petites Cités de Caractère® de France					•					
P.31	Union REMPART					•					
CINÉMA											
P.32	Inter Film								•		
P.33	Territoires et Cinéma								•		
ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE											
P.34	Confédération Nationale des Foyers Ruraux - CNFR	•	•	•	•			•	•		•
P.35	Fédération Sportive et Culturelle de France - FSCF	•	•	•	•						•
P.36	La Ligue de l'enseignement	•	•	•	•			•	•	•	•
P.37	MJC de France	•	•	•	•			•	•	•	•
P.38	Peuple et Culture			•				•	•		•
ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS											
P.39	Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques - FFFSH					•				•	
P.40	Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités - FNCOF									•	
AUTRES ASSOCIATIONS											
P.41	Art + Université + Culture	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
P.42	Association Décoïncidences									•	•

-  MUSIQUE
-  DANSE
-  THÉÂTRE
-  CIRQUE
-  PATRIMOINE
-  MUSÉES
-  CINÉMA
-  RADIO & AUDIOVISUEL
-  FESTIVALS & FESTIVITÉS
-  LECTURE, PHILOSOPHIE ...





PLACER LES ASSOCIATIONS CULTURELLES AU CŒUR DU DÉBAT



www.cofac.asso.fr

Née en 1999 d'une volonté de placer les associations culturelles et artistiques au centre du débat culturel, la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC) est à la croisée des champs culturels qui la composent.

Fédérations et associations nationales du patrimoine, de la création, de la diffusion, d'éducation populaire s'y rejoignent pour échanger entre acteurs essentiels de ce qui nous constitue en société.

STRUCTURER UN RÉSEAU AU SERVICE DU BIEN COMMUN

En 2024, 29 fédérations sont membres de la COFAC et par leur intermédiaire 40 000 associations sur l'ensemble du territoire. Toutes ont une structure associative bénévole qu'elles soient employeuses ou non, et respectent tout à la fois les critères d'ouverture à tous, de laïcité, de non-lucrativité, de gestion désintéressée et démocratique, et d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Par leur travail autour des intérêts collectifs, les fédérations membres de la COFAC recherchent l'intérêt général et non leurs seuls intérêts propres.

Comme l'ensemble des organisations de la société civile, la COFAC collecte les enjeux et problématiques locales et sectorielles et les travaille, mesure, évalue et soupèse pour s'extraire des cas particuliers et en dégager les enjeux et problématiques communs. Ce travail de recherche du consensus, du commun constitue une étape majeure dans la recherche, par les fédérations et associations qui la composent, de l'intérêt général.

Ainsi, la COFAC leur propose un cadre d'échange et de représentation collective pour interagir avec les pouvoirs publics à l'échelle régionale, départementale et locale, de même qu'avec ses partenaires du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.



© Guillaume Wydouw

PARTICIPER PARTOUT À LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ensemble, les membres de la COFAC portent l'ambition de structurer un large réseau de rencontres et de dialogue au bénéfice des citoyens rassemblés dans les associations culturelles de tout territoire, contre le risque d'isolement et de fragmentation du tissu associatif culturel. La COFAC entend ainsi permettre aux acteurs associatifs de participer à la co-construction des politiques culturelles au niveau national comme au niveau local, et contribuer ainsi à la démocratie culturelle.

Les COFAC régionales sont présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-

Franche-Comté, Bretagne, Grand-Est, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et bientôt en Corse. La COFAC représente également les associations culturelles et artistiques au Mouvement associatif, aux niveaux national et régional.

Prenant sa part dans l'accompagnement du développement de la vie associative culturelle, la COFAC a signé en 2008 une convention de partenariat avec l'association Opale dans le cadre des missions et actions du CRDLA Culture pour la promotion et le développement de l'emploi dans le secteur artistique et culturel.

CONCOURIR À LA RÉALISATION DES DROITS CULTURELS



© Olivia Lorrain

L'UTILITÉ SOCIALE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LEUR CONTRIBUTION À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les citoyens, au sens des personnes qui vivent dans la Cité, menant des projets culturels et artistiques en commun sont engagés pour faire vivre la fraternité qui nous constitue en société : ils contribuent à créer un lien qui prête attention et prend soin de l'autre par la Culture et les Arts. Utilisés dans un objectif social, la Culture, l'Art et la créativité contribuent au développement humain durable de nos sociétés: intégration sociale, cohésion sociale, renforcement de compétences de publics exclus, etc. Ces associations sont présentes partout en France, et maillent le territoire de manière inégale, elles sont parfois le seul organisme culturel du territoire.

Les associations culturelles participent à la vitalité du pays par l'initiation de projets et font vivre la Culture dans toute sa diversité.

- Elles jouent un rôle dans le développement du lien social et de la citoyenneté, elles participent au développement de la personne ;
- Elles contribuent aussi à l'aménagement, à la valorisation et à la cohésion des territoires ainsi qu'au développement économique, pour une économie sociale et solidaire de proximité, non délocalisable et qui profite à tous ;

- Elles constituent ainsi une richesse non monétaire inestimable et ont un fort impact en termes d'emploi : 200 000 emplois et 100 000 Contrat à Durée Déterminée d'Usage (CDDU).

Fondées sur le principe de liberté d'association, principe fondamental de notre démocratie, les associations rendent concrets les droits culturels. Participant à la

réalisation du programme «Agenda 2030», elles travaillent à mettre en œuvre les Objectifs du Développement Durable de l'ONU et notamment : l'ODD 4 - Éducation et Culture, l'ODD 5 - Égalité entre les sexes, l'ODD 11 - Villes et communautés durables. Elles sont directement partie prenante de l'ODD 17 - Partenariat pour la réalisation des objectifs.

DROITS CULTURELS

Les Droits culturels sont l'un des Droits humains, indissociables des autres.
En termes de politiques culturelles, ils se déploient par :

La liberté de création et de diffusion

La liberté de participer à la vie culturelle

La liberté de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles

Afin de réaliser ce droit, la COFAC fait ainsi entendre la voix des citoyens qui s'impliquent dans la société au travers des associations de Culture.



LES ASSOCIATIONS, FACTEUR CLEF DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

En leur permettant de s'inscrire dans un passé, un présent et un futur, et de se construire tout au long de leur vie, les associations contribuent à l'émancipation de chaque personne. Elles portent l'éducation artistique et culturelle (EAC) et offrent chaque jour des occasions de Culture à des millions de personnes en France, embauchent des milliers d'intervenants professionnels et contribuent largement à atteindre les objectifs du service public culturel.

Elles participent à une politique d'EAC s'adressant au citoyen, y compris adulte, tout au long de son parcours de vie. Souvent pionnière, cette conception de l'EAC utilise une grande diversité de modes de transmission et contribue au renouvellement de ceux-ci.

La COFAC défend une éducation artistique et culturelle ouverte et conforme à la conception de l'UNESCO et qui met en avant :

- Le parcours personnel des individus ;
- Le principe de formation tout au long de la vie dans une perspective d'éducation formelle, informelle et non formelle ;
- La participation active à l'EAC, dans un engagement volontaire, mettant en œuvre les droits culturels de chacun qui correspond à une aspiration individuelle ou collective à se former, sans qu'il n'y ait de cadre obligatoire ou de programme à dispenser ;
- La multiplicité des formes de transmission de la Culture, pour s'adapter à chacun ;
- La complémentarité entre l'offre associative et l'offre institutionnelle culturelle, nécessaire à l'aboutissement de la généralisation de l'EAC sur le territoire et à une démocratisation réelle de la Culture ;
- Les finalités plurielles de l'EAC et la multiplicité des effets produits.

UN ESSOR INCONTESTABLE DES PRATIQUES CULTURELLES EN **AMATEUR**

Les pratiques culturelles et/ou artistiques en amateur sont une source de découverte d'un art, d'ouverture, d'émancipation, de développement personnel et de lien social. Les associations sont des lieux privilégiés pour le développement des pratiques en amateur, qui peuvent être d'excellence et partout sur le territoire. Amateurs et

professionnels s'y croisent et l'accompagnement de ces pratiques contribue à l'emploi du secteur et à l'économie du territoire. Elles défendent un amateurat respectueux des pratiques et des fonctions de chacun.

Elles permettent de passer d'une Culture « pour tous » à une Culture « avec tous ».

UN ACTEUR AU SERVICE DU PROJET SOCIAL PORTÉ PAR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES ET RENDRE POSSIBLE LES PROJETS DES ASSOCIATIONS LOCALES

La COFAC met à disposition de l'ensemble des associations culturelles des ressources dans les domaines juridiques, fiscaux, économiques et organise des actions de formation à destination des bénévoles. A partir du retour de ses membres, elle produit un plaidoyer à destination des décideurs publics.

Parce qu'elles portent une action essentielle pour le lien social, les associations, qui sont dans de nombreux territoires les seuls acteurs à proposer une offre culturelle, ont souvent besoin d'un accompagnement spécifique. Elles attendent des réponses pertinentes à leurs problématiques concernant leur développement, la formation de leurs bénévoles et dirigeants, l'évolution de leur modèle de gouvernance, leur financement...

Un soutien technique dans les fonctions de financement, de gestion, d'information, de communication, de formation et un appui juridique sont indispensables pour que ces associations puissent poursuivre leurs activités au service de leurs publics, adhérents et usagers. L'entrée dans un réseau permet d'entrer dans un écosystème de coopération entre les membres et de formation entre pairs selon les principes de l'Éducation populaire. En collaboration avec ses fédérations membres et ses partenaires, la COFAC produit des ressources et les partage au profit des associations.

La structuration du réseau de la COFAC contribue à une meilleure connaissance des activités des associations de culture, de leur implantation et de leur situation. La remontée d'informations sous différentes formes (études et enquêtes, témoignages...) permet une meilleure prise en compte des observations au plus près du terrain.



UN LABORATOIRE D'IDÉES

La COFAC propose à ses membres un cadre collectif de travail tourné vers l'évaluation de la situation culturelle, l'état et les enjeux de la réponse des associations. Ce travail vise tout d'abord à analyser les fractures culturelles entre les territoires, entre les générations, ou entre les sexes.

Dans ce contexte, la COFAC évalue les réponses apportées par les acteurs de la culture, notamment les politiques de démocratisation de la Culture, de développement des pratiques artistiques en amateur, d'éducation artistique et culturelle pour tous, tout au long de la vie. Elle travaille à travers des groupes thématiques sur les liens entre Éducation artistique et culturelle, Enseignement artistique spécialisé et Éducation populaire ; l'engagement bénévole, le bénévolat de responsabilité et la gouvernance associative ; les enjeux des associations culturelles dans les territoires ; les pratiques en amateur et les droits culturels ; la sécurité ; l'égalité homme/femme ; les transitions écologiques et environnementales.



UN OBSERVATOIRE

Ce travail d'observation porte sur le rôle et l'impact sociétal des associations en termes d'innovation sociale, économique et culturelle dans les territoires. À travers la diffusion de ses baromètres, La COFAC observe les évolutions du bénévolat et des dynamiques associatives, le mouvement de structuration des associations et l'évolution des rapports des associations avec leur environnement (élus, institutions publiques, entreprises, fondations, autres associations...).

La COFAC accompagne également des projets innovants, en particulier qui mettent en lien des structures culturelles publiques et associatives dans des territoires ruraux isolés ou QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville). Exemple : Maillages, Théâtre de Mont de Marsan...

UNE MISSION DE PORTE PAROLAT POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

Forte de ce processus collaboratif permanent, la COFAC assume une fonction de représentation du secteur associatif culturel organisé. Renforçant le dialogue entre fédérations situées dans des champs culturels et associatifs différents, la COFAC dégage leurs positions communes en faveur de l'intérêt général. Elle porte cette parole auprès des pouvoirs publics, politiques et administratifs, dans les institutions centrales, décentralisées et décentralisées, à l'échelle nationale et territoriale. Elle porte également la voix des associations culturelles au sein même du Mouvement associatif, qui représente l'ensemble des champs d'activité des associations.



UN LIEU DE RENCONTRES

La COFAC joue enfin ce rôle d'animation du lien entre Culture et l'ensemble des familles de l'Économie Sociale et Solidaire, notamment à travers l'organisation des Rencontres Culture, lieu de dialogue entre toutes les parties prenantes du secteur culturel ainsi que de l'ensemble des acteurs économiques, syndicaux ou des territoires.

L'EXEMPLARITÉ DE LA GOUVERNANCE ET L'ENGAGEMENT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les fédérations et associations nationales qui composent la COFAC ont choisi pour leur coordination "faitière" un mode de gouvernance qui se veut exemplaire. Chaque membre dispose d'une voix à l'Assemblée Générale et est libre de siéger au Conseil d'Administration (29 membres). Chaque membre du Conseil d'Administration qui en fait le choix siège au Bureau (14 membres à ce jour) et peut exercer la mission d'animation qu'il souhaite. Le Conseil d'Administration est l'organe

décisionnel et se réunit chaque mois. Le Bureau, assisté par deux salariés, met en œuvre ses décisions et se réunit chaque semaine. Les administrateurs de la COFAC sont entièrement bénévoles. Lorsqu'ils sont salariés de leur fédération d'origine, ils sont mis gracieusement à la disposition de la coordination. Les décisions sont prises par recherche du consensus et il est explicitement donné mandat à ses représentants pour engager la parole collective.

Décision collective a été prise il y a 6 ans de permettre à toute association culturelle, qu'elle soit fédérée ou non, membre du réseau de la COFAC ou non, de pouvoir bénéficier de son accompagnement, de ses ressources techniques ou de son expertise ; mettant ainsi en actes la volonté de ses membres de servir l'intérêt général.

Les associations à rayonnement régional ou départemental, ainsi que les associations locales non fédérées peuvent être membres des COFAC Régionales.



LE CHANT CHORAL POUR TOUS



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.choralies.org

Au service des 3,5 millions de pratiquants en amateur et des professionnels qui les accompagnent. À Cœur Joie est le premier réseau français dédié au chant choral.



© Sylvain TOURNIER

Une équipe professionnelle coordonne, au niveau national, des activités qui contribuent au développement de la pratique du chant choral en France et à la mise en réseau de ses acteurs (festivals, congrès, formations, stages, accompagnement, conférences, publications, etc.).

Les membres d'À Cœur Joie agissent en réseau décentralisé (pôles régionaux), organisant de nombreuses activités dans la France entière : ateliers thématiques, formations, journées de rassemblement, séances de découverte de répertoire, stages, concerts, festivals. Cette organisation territoriale permet à l'association d'être plus proche de ses adhérents et d'entretenir une relation étroite et à visage humain avec tout le secteur.

À Cœur Joie permet aussi aux responsables de chœurs de bénéficier de ressources adaptées, de rencontres et de formations pour les aider dans la gestion de leurs projets associatifs.

Enfin, l'association s'efforce de porter auprès des pouvoirs publics comme des réseaux culturels, économiques et sociaux, les enjeux spécifiques de ses membres et du secteur choral amateur.



POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ART DU THÉÂTRE DANS TOUS LES TERRITOIRES



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.anpad.fr

L'Association Nationale des Professeur.e.s d'Art Dramatique (anPad) est une association créée en 1986 qui regroupe des artistes-enseignants transmettant l'art du théâtre ; ces pédagogues travaillant dans des écoles contrôlées et agréées par l'État – conservatoires (CRC, CRI, CRD et CRR).

L'anPad regroupe à ce jour plus de 250 adhérentes sur toute la France.

L'association s'est fixée pour mission de :

- Promouvoir l'enseignement public de l'art du théâtre sur l'ensemble du territoire.
- Créer des liens entre pédagogues, artistes et établissements d'enseignement en développant des partenariats actifs.
- Questionner et renouveler les multiples pratiques pédagogiques.
- Favoriser les échanges avec les institutions locales, régionales, nationales et internationales.
- Encourager la structuration de l'enseignement du théâtre en France, à travers notamment le suivi du Schéma National d'Orientation Pédagogique et des textes le concernant.
- Contribuer à une réflexion sur la formation initiale et continue des artistes-enseignants.

L'anPad participe aux débats sur la culture, la création et le développement des pratiques artistiques à tous les niveaux (de la découverte aux cycles diplômants ou préparatoires à l'enseignement supérieur) notamment dans le cadre de la décentralisation. Elle organise des journées de travail



et des rencontres professionnelles sur les sujets d'actualité et de société au regard de la transmission et de la pédagogie.



FAVORISER LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR ! BATTERIE-FANFARE, BANDA, FANFARE, PERCUSSIONS...



www.batterie-fanfare.fr

COFAC | SPECTACLE VIVANT

Depuis sa création en 1980, la Confédération Française des Batteries & Fanfares (CFBF) œuvre au développement et progrès technique des formations musicales populaires. Ce travail patient permet aujourd'hui l'essor d'un orchestre bien dans son temps, dont les fondements associatifs d'éducation populaire et d'accès à la culture pour tous sont indéniables.



sur de nombreuses propositions faites aux sociétés pour les aider à recruter, former et progresser musicalement.

Ces propositions s'articulent autour de quatre fondements clairement identifiés : sensibilisation, formation, création et diffusion. Des outils simples sont disponibles :

- Journée d'Accompagnement pour aider l'association à mieux structurer sa réflexion et son projet associatif. En présentiel (JAPA) ou à distance (VISA), la solution la plus adaptée est proposée.
- Stages nationaux et régionaux de formation à l'éveil musical et à l'encadrement des pratiques orchestrales. Mise à disposition d'un Centre de ressources en ligne.
- Proposition d'événements musicaux innovants, fédérateurs et accessibles.
- Une revue trimestrielle de 28 pages, un site et réseau social pour partager les expériences.

Depuis 2019, l'offre CFBF s'ouvre à des pratiques artistiques voisines : fanfares, bandas, fifres et ensembles de percussions divers. Une bonne façon de replacer la batterie-fanfare comme une spécificité bien intégrée dans un champ culturel plus vaste de pratiques musicales festives, jouées et populaires.

Soutenue par le ministère de la Culture et le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), la CFBF décline son projet associatif en outils concrets avec comme priorité l'action musicale, en particulier la formation à l'encadrement et celle des jeunes musiciens. Celle-ci repose



VIVRE LA MUSIQUE ENSEMBLE !



www.cmf-musique.org

COFAC | SPECTACLE VIVANT

La Confédération Musicale de France (CMF) est une association reconnue d'utilité publique, agréée « jeunesse et éducation populaire » et conventionnée avec le ministère de la Culture. Elle regroupe 112 fédérations départementales et régionales, plus de 1 400 établissements d'enseignement artistique et 3800 ensembles musicaux, représentant plus de 200 000 adhérents.



Premier réseau national des pratiques musicales amateurs, la CMF réunit des structures d'enseignement et des ensembles musicaux variés. Depuis 160 ans, elle développe une expertise du secteur musical et un maillage territorial solide, en zones urbaines et rurales, qu'elle anime, soutient et représente en lien avec les fédérations

régionales et départementales. Son action s'inscrit dans une perspective d'éducation populaire et d'économie sociale et solidaire, initiant, accompagnant et promouvant des activités accessibles à tous, basées sur des valeurs de transmission, d'intergénéralité et de solidarité.

Nos missions

- Représenter ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux et internationaux.
- Animer un réseau national et en région.
- Favoriser l'apprentissage musical via des pédagogies innovantes et des outils de soutien.
- Organiser des événements nationaux.
- Accompagner et initier des projets culturels et artistiques.
- Former et accompagner les bénévoles et responsables associatifs.
- Contribuer à la professionnalisation et à l'émergence des nouveaux métiers de l'enseignement et de la pratique musicale.
- Développer, promouvoir et valoriser la pratique musicale amateur.
- Soutenir la création artistique.
- Fournir des services et avantages en matière d'assurances, de droits d'auteur, de distinctions honorifiques et d'accès aux partitions.



RENCONTRES, PARTAGE D'EXPÉRIENCES, VALORISATION DE LA FORMATION ET DU MÉTIER DE **MUSICIEN INTERVENANT**



www.cncfmi.fr

COFAC | SPECTACLE VIVANT

Le Conseil National des Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CNCFMI) est une association nationale regroupant les équipes de direction des 9 Centres de Formation de Musiciens Intervenants.



Objectifs et missions

- Favoriser la concertation entre les CFMI notamment dans les domaines de la réflexion pédagogique, de la communication, de l'observation du métier de musicien intervenant, de l'insertion professionnelle et de la recherche.
- Contribuer à la cohérence nationale des formations dispensées, notamment le DUMI.
- Développer et promouvoir les formations.
- Représenter les CFMI auprès des différents acteurs et partenaires du métier et de la formation tant au niveau national qu'international : ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la culture, de l'intérieur; collectivités territoriales; employeurs; musiciens intervenants; associations professionnelles...
- Mener des réflexions communes avec ces différents partenaires sur les évolutions de la formation et sa relation avec les besoins des territoires et les enjeux d'éducation artistique et culturelle.
- Mener des réflexions sur le métier de musicien intervenant nourries par les expériences de terrain. Coordonner la rédaction de textes de référence, les éditer, les diffuser.



PROMOUVOIR LES PRATIQUES D'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



www.enfancemusique.asso.fr

COFAC | SPECTACLE VIVANT

Partenaire des politiques publiques, à la croisée de l'action culturelle, de l'action sociale et de l'éducation populaire, l'association Enfance et Musique est aujourd'hui un lieu ressource de référence au niveau national pour tous les acteurs de l'éveil artistique et culturel du tout-petit.



© Guillaume Wydouw

Depuis sa création en 1981 par Marc Caillard, Enfance et Musique soutient l'intégration de l'éveil artistique et culturel dans le quotidien de la vie des enfants et des familles en collaboration avec les multiples professionnels qui les accompagnent dans la diversité des espaces qui les accueillent.

Objectifs et missions :

- Promouvoir le développement de pratiques culturelles et artistiques vivantes dans la vie familiale et sociale des jeunes et très jeunes enfants en l'inscrivant dans les enjeux plus larges de notre monde en mutation.
- Articuler et développer l'action, la formation et la création artistique

dans la diversité des espaces et lieux de vie de l'enfant, avec une attention particulière aux publics trop souvent exclus de l'action culturelle.

- Mobiliser les professionnels de la culture et de la petite enfance, les parents et tous les adultes qui accompagnent le très jeune enfant sur l'universalité des valeurs portées par l'art et la culture.
- Prendre part au débat public et contribuer à la définition et à la mise en œuvre de politiques, au niveau national comme sur les territoires, assurant à chacun, dès le plus jeune âge et quel que soit le milieu dont il est issu, l'accès à la culture, aux arts, et à la création.



TOUS SPECTATEURS POUR UN THÉÂTRE POPULAIRE



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.fatp.fr

La Fédération d'Associations de Théâtre Populaire (FATP) fédère aujourd'hui 15 associations animées par des bénévoles militants représentant le public. Dans le sillage de Jean Vilar, Elles se réfèrent à la notion d'éducation et de théâtre populaire, avec pour philosophie une culture mise à la portée de tous.



© Bernard Faure, George Kaplan

Indépendantes, aidées par les collectivités territoriales, l'Onda, des Drac, elles programment en région des spectacles professionnels et ont pour but :

- de regrouper les spectateurs autour d'œuvres d'écriture contemporaine ou du répertoire qui renouvellent les formes dramatiques;
- de proposer une grande diversité de choix en complément des programmations institutionnelles.

En 1966, elles se regroupent au sein de la fédération, lieu d'échange, de ressources et de coordination des actions en faveur du théâtre populaire. En 1987, la FATP élargit son champ d'action : elle coproduit chaque année un spectacle dramatique jamais monté issu d'un texte écrit par un auteur francophone vivant. Cette action est aidée par une subvention du ministère de la Culture et débouche sur une tournée accueillie par les associations qui ont participé à son choix.

L'histoire des ATP et de la FATP a été écrite par J.-O. Durand dans deux livres publiés à vingt années de distance, Tous SpectaCteurs (Éditions de l'Aube - 1992), De la Rébellion à la Résistance (Les Solitaires intempestifs - 2012).



POUR PORTER LA VOIX DES USAGERS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.ffec.asso.fr

La Fédération FUSE a été créée en 2010 pour fédérer tous les usagers de l'enseignement artistique, quel que soit le type de structure ou le statut (élève, parent, public, étudiant, etc.). Soutenue par le ministère de la Culture, elle a obtenu la création des cursus préparant à l'enseignement supérieur, qui permet aux jeunes en voie de professionnalisation de bénéficier des bourses du CROUS. Elle a accompagné la rénovation de la filière technologique TMD devenue S2TMD.

FUSE accompagne les associations d'usagers dans les établissements et s'engage pour faire reconnaître la gratuité des cursus en classe à horaire aménagé. Elle propose des formations gratuites pour les bénévoles et des débats pour croiser les regards des différents acteurs de l'enseignement artistique afin d'apporter une meilleure compréhension et appropriation du système d'enseignement artistique français. Enfin, à l'écoute des besoins des usagers, elle organise des cycles de conférences ouvertes à tous, répondant aux problématiques rencontrées : orientation, santé, parentalité etc.

FUSE représente les familles avec des enfants en cursus artistique, les étudiants de l'enseignement artistique, et les associations culturelles soutenant l'accès à une pratique artistique de qualité, ouverte et diversifiée, accessible au plus grand nombre



En co-édition avec la Lettre du Musicien, FUSE a publié le 1^{er} Guide de l'enseignement artistique pour répondre aux questions des parents, des élèves et des adultes amateurs.



ENCOURAGER LA PRATIQUE DES **ARTS VIVANTS**, C'EST INVESTIR DANS L'HUMAIN, POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN.



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.federation-ffea.fr

La Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) s'inscrit dans une démarche de création et d'innovation en se projetant résolument vers l'excellence et la qualité de la transmission des savoirs et des savoir-faire dans le domaine du spectacle vivant.



Aujourd'hui, pour proposer un bel avenir à ses concitoyens, notre société a besoin de partager, d'innover et de créer. La pratique des arts vivants et l'ouverture à tous des lieux culturels offrent cette possibilité. Nous avons tous besoin des uns et des autres pour atteindre les sommets du bien-être des citoyens par la transmission de notre patrimoine culturel à travers l'apprentissage des arts vivants d'intérêt général durable et citoyen.

Considérant que nous sommes tous les héritiers d'une grande diversité des expressions culturelles, la FFEA s'engage :

- à développer avec ardeur, le cœur de nos régions de manière à favoriser les pratiques d'enseignement artistique propres au spectacle vivant,
- à être plus près des réalités et des besoins de chacun, propres à chaque territoire,
- à renforcer l'accès à l'apprentissage artistique en faveur de tous les publics, y compris ceux à besoins spécifiques ou éloignés,
- à faciliter et accompagner avec la plus haute vertu les parcours d'apprentissage singuliers et collectifs des futurs artistes amateurs et professionnels.

Ainsi, Parce qu'il n'y a pas de petites ou grandes structures de pratique artistique, tout simplement, en faisant résonner avec force et vigueur le meilleur réseau structuré au monde au service de l'éducation et de l'enseignement artistique, la FFEA fait entendre votre voix.

Ensemble, transmettons un environnement artistique et culturel durable aux héritiers du futur !



LE **CIRQUE** EST UN **ART**, IL S'ENSEIGNE DANS LE RESPECT DE LA PERSONNE



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.ffec.asso.fr

Fondée il y a 35 ans, la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) est le réseau national des écoles de cirque. Elle développe et structure l'enseignement du cirque pour la pratique amateur et professionnelle (artistique et pédagogique).



La fédération accompagne les écoles de cirque dans une démarche qualité garantissant aux élèves et aux partenaires un enseignement dans «le respect de la personne», défini selon un cahier des charges exigeant en matière de pédagogie, santé, sécurité, formation et administration. À travers 12 fédérations régionales et 150 écoles, ce sont plus de 29 000 licenciés qui pratiquent régulièrement les arts du cirque.

Organe représentatif des écoles de cirque, la FFEC est l'interlocuteur de référence pour les institutions et ministères chargés de la culture, de l'éducation nationale, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle participe notamment à la mise en place de diplômes spécifiques à l'encadrement de la pratique circassienne. Aux côtés des partenaires du secteur, la fédération œuvre pour le développement et la consolidation des arts du cirque en France.

Centre de ressources, la FFEC développe des publications éditoriales destinées au réseau des écoles et au grand public.

Elle est également fortement engagée au niveau européen en tant que membre fondateur d'EYCO (Confédération européenne des écoles de cirque de pratique amateur) et membre associée de la FEDEC (Fédération Européenne des Écoles de Cirque Professionnelles).

La FFEC est soutenue par les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.



BATTRE TAMBOUR DANS LE CONCERT DES NATIONS



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.tamboursde89.wordpress.com

Créée en 1990, L'Association Internationale de l'École Française du Tambour dite les Tambours de 89 regroupe dans 23 pays les Maîtres qui pratiquent la technique française, avec pour objectif de faire connaître, protéger et développer le répertoire particulièrement riche du tambour français et de sauvegarder sa technique spécifique.



© Yvan Lastes

Le 14 juillet 1989, 4 000 tambours se regroupent sur les Champs Élysées, et par comparaison avec les tambours venus du monde entier pour la grande parade GOUDE, nous avons constaté la qualité de la technique française du tambour et son avance ce qui se pratique dans le monde. Une action décentralisée a été mise en place par région pour former les musiciens et coordonner les structures. Les Maîtres et leurs élèves présentent des œuvres correspondant à trois niveaux d'aptitude : Cadets, Postulants, Nationaux. Ils interprètent aussi bien le répertoire traditionnel, les batteries d'Empire, que les compositions d'aujourd'hui puisque beaucoup d'entre eux sont aussi compositeurs et conçoivent la musique de demain.

La Fédération a créé un groupe de démonstration qui se produit en France et à l'étranger et qui a accompagné le chanteur WOODKID (Zénith de Paris, Festival international de Jazz de Montréal). L'École française du Tambour a organisé notamment le 2^{ème} Symposium international du Tambour aux Invalides à Paris qui a mené à la création du SIRD (Society of International Rudimental Drummers). La fédération organise aussi le festival international du Tambour de Saint-Brieuc, ainsi que les concours nationaux instrumentaux par cycles et les « Baguettes d'Or ».

Nous entendons développer l'image du tambour afin qu'il prenne toute sa place dans les différents genres musicaux.



AMATEURS, LA PASSION DU THÉÂTRE



COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.fncta.fr

La Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur (FNCTA) rassemble depuis 1907, ceux qui partagent, au sein de troupes et d'associations, la passion du théâtre et le plaisir de jouer. Elle réunit aujourd'hui 20 000 praticiens, 1 700 troupes et 150 festivals et rencontres de théâtre amateur.



Réseau associatif national entièrement consacré au théâtre amateur, avec 15 Unions et 44 Comités, la FNCTA s'inscrit dans la filiation entre théâtre et Éducation Populaire et considère que la pratique théâtrale est une activité déterminante dans la construction de l'individu et du citoyen.

La FNCTA facilite le développement de la pratique théâtrale, dès le plus jeune âge, dans la diversité de ses formes, sur tous les territoires et pour tous les publics, dans une exigence de créativité artistique et technique. Elle propose des événements à portée locale ou nationale (rencontres, festivals, Masque d'Or, Prix Charles Dullin...).

Centre de ressources unique au service des troupes amateurs, la FNCTA participe au développement et à la diffusion du répertoire par la mise à disposition des œuvres contemporaines (rencontres avec les auteurs, bibliothèques, fiches de lecture...). Elle encourage les échanges et la mutualisation des moyens d'information grâce à la revue semestrielle *Théâtre & Animation*, un site Internet, des newsletters, des bulletins régionaux... La FNCTA organise également des formations dans tous les champs artistiques et techniques de la représentation.



GRANDIR EN **MUSIQUE**



Grandir en musique

COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.jmfrance.org

Depuis plus de 80 ans, les Jeunesses Musicales de France (JM France) œuvrent pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans, prioritairement issus de territoires moins favorisés ou éloignés de l'offre culturelle.

Chaque année, le réseau des JM France, composé d'un millier de bénévoles et plus de 400 partenaires culturels, organise 2 000 spectacles, ateliers et événements. Une expérience musicale forte et de qualité proposée à plus de 350 000 jeunes pour qu'ils deviennent spectateurs et acteurs de la musique. L'association apporte aux acteurs locaux (collectivités, salles...) une expertise jeune public, des ressources artistiques et l'appui des 300 équipes associatives qui œuvrent sur le terrain dans la construction de projets collaboratifs.

En 2017, les JM France ont créé le Fonds Musical pour l'Enfance et la Jeunesse, un fonds de dotation pour explorer de nouvelles formes de collaboration et aller à la rencontre de nouveaux publics. En complémentarité avec l'action des équipes locales JM France, il accompagne des projets d'éducation artistique et culturelle élargis alliant découverte du concert et ateliers de pratique musicale collective pour les enfants et les jeunes.

Association reconnue d'utilité publique, les JM France sont soutenues par les ministères en charge de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le CNM et les sociétés civiles (Sacem, Adami, Spedidam).

© Ugo Lafitte



SOUTENIR ACTIVEMENT LES ASSOCIATIONS MUSICALES DE PRATIQUE COLLECTIVE



UNION
DES FANFARES
ET ENSEMBLES
MUSICAUX

COFAC | SPECTACLE VIVANT

www.ufem.fr

L'Union des fanfares et ensemble musicaux (Ufem) regroupe des associations qui se rassemblent autour d'une pratique culturelle amateur et intergénérationnelle. Elle soutient l'accès à l'apprentissage musical pour tous, y compris les publics éloignés.



L'Ufem structure son réseau de fédérations et d'associations locales, favorise les échanges et facilite les liens avec des musiciens professionnels. Elle accueille des ensembles de tous horizons et esthétiques cherchant à développer une pratique musicale collective de qualité.

Ces groupes musicaux participent à la vie citoyenne, renforcent le lien social et font vivre les valeurs profondes du monde associatif telles que la solidarité, l'égalité, la fraternité et la générosité.

L'Ufem invite les associations à développer un système d'apprentissage et de formation continue en interne ou en lien avec l'environnement territorial et les structures d'enseignement lorsqu'elles existent.

Les ensembles affiliés à l'Ufem bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour assurer leur développement en complément d'actions et de ressources musicales, pédagogiques et administratives.

Cet accompagnement leur permet également d'offrir aux jeunes l'opportunité de connaître l'engagement associatif, d'y assumer des responsabilités, de développer

leur sens de la citoyenneté, de créer une dynamique et de tisser des liens forts au sein de la cité.

L'Ufem encourage l'ouverture aux autres disciplines artistiques en soutenant l'élaboration de projets dans le but de promouvoir une pratique attrayante, diversifiée et innovante.



PLACER L'HUMAIN ET LE TERRITOIRE AU CŒUR DES PROJETS !



www.fems.asso.fr

COFAC | PATRIMOINE ET MUSÉES

La Fédération des Écomusées et des Musées de Société (FEMS) est un réseau d'établissements patrimoniaux innovants, à but non lucratif, qui placent l'humain et le territoire au cœur de leur projet.



Le réseau fédère des écomusées, musées de sites, musée de société et centres d'interprétation qui s'intéressent aux faits de société tels l'évolution du monde rural, les cultures urbaines, la recomposition des territoires, le développement durable. Lieux de débat et de transmission, impliqués dans l'économie solidaire et le développement local, la FEMS et ses membres partagent des valeurs communes et mettent en œuvre des démarches participatives.

Nos valeurs

- Transmettre les patrimoines à un large public avec des actions spécifiques en direction des jeunes.
- Mettre en débat, susciter le questionnement et donner des clés de compréhension sur les patrimoines et l'évolution des territoires.
- Participer à un développement raisonné des territoires par le maintien

d'activités et d'emplois dans les zones rurales et accompagner les mutations des territoires urbains.

- Sensibiliser la population à son environnement et créer du lien social à travers des actions participatives avec les habitants.

Nos missions

- Animation du réseau des établissements patrimoniaux.
- Formations, audit et expertises.
- Renforcement de la reconnaissance des écomusées et musées de société et de leur philosophie.
- Veille documentaire et partage des expériences selon plusieurs formats : rencontres professionnelles, plateforme numérique, webinaires.



UN RÉSEAU D'AMIS POUR LES MUSÉES



www.amis-musees.fr

COFAC | PATRIMOINE ET MUSÉES

Créée en 1973, la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées fédère près de 300 associations d'amis de musées en France qui se retrouvent autour de trois missions : être des passeurs de culture vers tous les publics ; promouvoir les musées ; soutenir l'enrichissement de leurs collections et plus largement leur développement culturel.



© Olivier Frajman
© ADAGP, Paris, 2024

La Fédération porte les préoccupations communes des Amis de Musées auprès des acteurs institutionnels et constitue un réseau d'information et d'échanges d'expériences au profit des associations, en s'appuyant notamment sur les groupements régionaux pour favoriser les liens entre associations au niveau régional.

La Fédération conseille les associations en cours de création, informe ses membres sur les bonnes pratiques associatives, à travers son pôle juridique et fiscal, et les accompagne sur différents projets, notamment la création de sections jeunes adultes au sein des associations.

La Fédération communique sur les actions des Amis de Musées au moyen de sa revue fédérale, L'Ami de Musée, de son infolettre, de son site internet et de ses réseaux sociaux qui relaient des informations et événements de la Fédération et associations membres.

En tant que membre de la Fédération Mondiale des Amis de Musées, la Fédération française entretient des liens avec les fédérations étrangères et facilite les échanges entre Amis de Musées français et étrangers.

Être membre de la Fédération c'est appartenir à un réseau d'Amis de Musées, créer des liens et échanger sur les actions et expériences des uns et des autres, au niveau régional, national et international.



UN RÉSEAU DE COMMUNES LABELLISÉES QUI PRÉSERVE, VALORISE ET DÉVELOPPE SES PATRIMOINES



COFAC | PATRIMOINE ET MUSÉES

www.petitescitesdecaractere.com

Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 d'une volonté de ne pas voir disparaître le riche patrimoine de petites villes historiques et de valoriser des communes atypiques : à la fois rurales par leur implantation et leur population limitée et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Répondant à une charte de qualité exigeante, les associations Petites Cités de Caractère® rassemblent aujourd'hui plus de 250 communes en France.

Elles accompagnent, soutiennent et conseillent les cités qui souhaitent valoriser leur unicité et placer leur patrimoine au cœur de leur attractivité, de la qualité de leur cadre de vie, construisant ainsi de (petites) villes de demain, contemporaines, durables, attractives et accueillantes.

Petites Cités de Caractère® est aussi un projet touristique, une invitation à la découverte d'une cité, à la rencontre avec ses patrimoines, son architecture et ses habitants. Elles se révèlent à travers des randonnées urbaines qui proposent de flâner et déambuler dans un cadre historique remarquable.

Avec une approche très inclusive, une double promesse est faite au visiteur : une expérience de tourisme culturel et durable, et une immersion le temps d'une visite dans cet art de vivre « à la Française », baigné de culture et de patrimoines.



© Alexandre Lamoureux



LE PATRIMOINE COMME TRAIT D'UNION



COFAC | PATRIMOINE ET MUSÉES

www.rempart.com

L'Union REMPART conçoit le patrimoine comme un trait d'union entre les individus pour construire ensemble un avenir durable et solidaire.

C'est aujourd'hui une union de 200 associations locales et régionales qui font vivre le patrimoine en impliquant la société civile.



La mission de l'Union REMPART est de restaurer, mettre en valeur et transmettre le patrimoine, grâce à son réseau d'associations membres et de partenaires internationaux.

Faire du patrimoine l'affaire de toutes et tous, c'est concrétiser l'engagement, l'inclusion sociale, la rencontre interculturelle et le partage intergénérationnel.

Par des actions collectives, éducatives, de formation, de médiation et d'insertion, REMPART préserve les patrimoines bâtis ou naturels et les savoir-faire traditionnels. Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, l'Union favorise l'exercice de la citoyenneté et la prise de responsabilité à travers une démarche volontaire et bénévole.

REMPART anime un réseau d'associations et favorise la mutualisation de pratiques et de savoir-faire qui contribue au développement des acteurs et des territoires. Il participe à l'élaboration des politiques publiques en défendant sa vision du patrimoine comme bien commun, de sa restauration à sa réutilisation.

En mission patrimoine depuis 1966

- Plus de 1 000 sites restaurés

Et chaque année

- 20 000 citoyens impliqués
- 20 000 scolaires sensibilisés
- 175 000 visiteurs ou spectateurs



CINÉ-CLUBS, UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE DE LA MÉMOIRE DU CINÉMA



COFAC | CINÉMA

www.cineclubs-interfilm.com

Créée en 1960, Inter Film est une fédération de ciné-clubs habilitée à diffuser la culture par le film, conformément à la réglementation du cinéma non commercial, sous la tutelle du Ministère de la Culture.



Inter Film fédère aujourd'hui plus de 180 ciné-clubs et associations qui perpétuent l'esprit qui fut à l'origine du mouvement culturel français : l'amour et la connaissance du cinéma, la formation d'un public actif et exigeant, l'initiation à la citoyenneté.

Les ciné-clubs affiliés à Inter Film, répartis sur tout le territoire national, sont habilités par la fédération à organiser des projections non commerciales. Les programmations se font par l'intermédiaire d'Inter Film, qui négocie les droits de diffusion avec les distributeurs de films et est engagée dans une politique de diffusion cinématographique donnant toute sa place aux films de patrimoine et contemporains, nationaux et internationaux.

La programmation assurée par Inter Film se distingue résolument de secteurs parallèles limités à la consommation individuelle et ne donnant accès qu'à un nombre restreint de films.

Grâce à un vaste catalogue d'œuvres passées et présentes, Inter Film propose une réelle mémoire du cinéma à ses ciné-clubs, dans laquelle ils peuvent puiser pour organiser leurs séances dans une démarche collective de rassemblement libre et critique autour de la culture cinématographique.



CINÉMA ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



COFAC | CINÉMA

www.territoires-cinema.fr

Association d'élus territoriaux, de professionnels du cinéma et de responsables associatifs fondée en 1989, Territoires et Cinéma contribue à répondre à deux enjeux : « Cinéma et égalité des territoires » pour que l'accès aux films en salle soit offert à l'ensemble de la population et le respect du film.



Territoires et Cinéma agit pour que l'offre culturelle puisse profiter à l'ensemble de la population. En France, selon le CNC, seul 48,1% de la population dispose réellement des salles de cinéma. Or, plus qu'un simple divertissement, le cinéma est un moyen de se cultiver. C'est aussi un lieu de rencontre entre les habitants d'un village, d'un quartier, d'une ville. Le cinéma est créateur de lien social dès lors qu'il se pratique de manière collective. Territoires et Cinéma contribue à développer l'implantation des salles, l'accueil de circuits, la constitution de ciné-clubs.

Territoires et Cinéma défend l'intégrité des œuvres, notamment contre l'incursion d'écrans publicitaires au sein-même des films et agit pour anticiper les dérives possibles. S'agit-il du même film lorsqu'il est présenté dans son intégralité ou coupé par des spots publicitaires ? Limitée à la télévision, qu'en sera-t-il demain avec la multiplication des plateformes ? Avec l'évolution des canaux de diffusion et l'arrivée d'entreprises extérieures au cinéma achetant les catalogues de films, comme Amazon avec la MGM, on peut craindre que le film ne devienne qu'un simple produit d'appel et soit destiné à favoriser directement ou indirectement la commercialisation de produits ou la fourniture de services.



TISSEURS DE LIEN SOCIAL, TISSEURS DE LIEN RURAL. TANT DE CHOSES À FAIRE ENSEMBLE !



COFAC | ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE
AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE

www.foyersruraux.org

Fondée en 1946 la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) est un grand mouvement d'éducation populaire. Les foyers ruraux donnent vie aux territoires grâce à un maillage favorable aux actions culturelles de proximité et à l'engagement des habitants.



Qu'est-ce qu'un foyer rural ?

Un foyer rural est une association qui anime le monde rural tout au long de l'année. Porté par des valeurs de solidarité, d'engagement, de respect et de partage, il mène des actions culturelles, sportives, de loisirs et bien plus encore, pour contribuer au bien-vivre ensemble.

Les Foyers Ruraux font de l'action culturelle et artistique un outil du lien social à travers des aventures collectives construites avec les habitants. Pour réussir le mariage délicat de la culture et de la ruralité, ils s'appuient sur l'éducation populaire afin d'expérimenter concrètement la capacité d'agir ensemble pour faire-vivre, enrichir et cultiver les territoires ruraux marqués par l'éloignement des grands pôles culturels.

Leurs actions

Saisons culturelles, festivals itinérants, ateliers de pratiques en amateurs, résidences artistiques, pratiques éducatives, stages de savoir-faire, universités rurales, diffusion hors les murs, scènes ouvertes... Et ce, en s'appuyant sur tous les champs culturels !

Le réseau des foyers ruraux

- 1 600 Foyers Ruraux et associations
- 43 Fédérations départementales et bi-départementales
- 10 Unions Régionales
- Des milliers de bénévoles, de militantes et militants
- Des millions de participantes et participants



PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE



COFAC | ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE
AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE

www.fscf.asso.fr

La Fédération Sportive et Culturelle De France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.



Reconnue d'utilité publique,
la FSCF privilégie une vie associative
accessible à tous.

Développer des actions en faveur de tous, d'éducation populaire et d'animation de la vie associative, telle est la mission de la FSCF.

Dans cet esprit, la FSCF propose des activités sportives, artistiques et culturelles, éducatives et d'animation accessibles à tous, dans le respect des idées, des niveaux et des particularités de chacun.

Par ailleurs, la fédération, à travers une offre de formation adaptée pour les bénévoles et les professionnels, favorise et facilite la prise de responsabilité des adhérents dans leur vie associative, citoyenne et personnelle.

Fidèle à ses valeurs éducatives, sociales et solidaires, la fédération porte une attention particulière au développement d'actions spécifiques et à l'adaptation de son offre de pratique. Elle incite donc ses associations à œuvrer pour le développement durable, la jeunesse et l'éducation populaire, le handicap, la santé, l'histoire et le patrimoine, etc.

La FSCF en chiffres c'est plus de :

- 1 400 associations
- 205 000 adhérents
- 40 000 bénévoles



L'ÉMANCIPATION SOLIDAIRE COMME ENJEU CENTRAL DU TRAVAIL DE LA CULTURE



COFAC | ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE
AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE

www.laligue.org

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement regroupe, à travers 102 fédérations départementales, plus de 20 000 associations locales, dans 24 000 communes, et représentant 1,2 million d'adhérents.



Engagée pour la vie associative, la citoyenneté, l'éducation et la formation, la laïcité, la prise en compte de l'urgence écologique, la culture, les solidarités internationales, le droit aux vacances pour tous, et les pratiques sportives, la Ligue de l'enseignement agit pour l'émancipation de tous.

L'enfance et la jeunesse ...

Les projets d'éducation artistique concernent près de 900 000 enfants et jeunes, à l'école, et hors temps scolaire. Ils allient fréquentation des œuvres, pratiques artistiques accompagnées par des artistes, acquisition de connaissances. Ils peuvent s'appuyer sur les réseaux «Ligue» de diffusion de spectacles (200 000 spectateurs)

et de cinéma (22 circuits itinérants/ 86 salles fixes/ 2 millions de spectateurs). 800 000 enfants sont bénéficiaires d'actions ayant trait au livre, à la lecture et à l'écriture (lectures offertes, ateliers d'écriture, rencontres d'auteurs...). Toutes les fédérations participent à l'action Lire et faire lire.

Et au-delà ...

Dans le respect des droits culturels, la ligue de l'enseignement agit avec les personnes, et non pour elles. Elle soutient les pratiques amateurs et la rencontre avec les artistes. Elle développe ses actions avec les personnes les plus éloignées des ressources culturelles et artistiques. Elle reconnaît en égale dignité les cultures et les identités comme leviers de la nécessaire recherche du commun, et favorise entre elles interactions et solidarités.



LES MJC, L'ÉDUCATION POPULAIRE PAR LES PRATIQUES CULTURELLES



COFAC | ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE
AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE

www.mjc-de-france.fr

Les MJC et leurs fédérations se reconnaissent dans la définition de la culture contenue dans la déclaration de Fribourg: «le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement». Elles travaillent la culture dans une logique émancipatrice d'apprentissage de la citoyenneté au service de la transformation sociale et participent au développement local.

Installées au cœur de la cité, dans les villes, les quartiers et les villages, les Maisons des Jeunes et de la Culture du réseau tissent et réparent jour après jour le lien social, grâce aux actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions publiques. Bâties sur des valeurs républicaines, les principes de laïcité, de solidarité et d'éducation populaire, les MJC intègrent aujourd'hui les attentes d'une société en constante évolution.

Au cœur de leur projet éducatif, elles privilégient l'émancipation collective des personnes grâce aux pratiques artistiques et culturelles, pour permettre au plus grand nombre d'exercer pleinement sa citoyenneté et participent à la construction d'une société plus humaine.

MJC de France est un réseau de 1 000 associations locales, organisées régionalement, dont les actions bénéficient à près de 4 millions de personnes grâce à ses 43 000 bénévoles et 17 500 salariés. Les MJC sont des actrices culturelles de proximité, qui co-construisent des projets locaux au service de l'intérêt général.





RENDRE LA **CULTURE** AU PEUPLE ET LE **PEUPLE** À LA CULTURE



COFAC | ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE
AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE

www.peuple-et-culture.org

Depuis sa fondation en 1945, Peuple et Culture poursuit son objectif de « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture », confiant dans la capacité des arts et de la culture à relier les personnes dans l'espace et dans le temps.



Accéder et participer librement à la vie culturelle et aux arts sont des droits humains fondamentaux qui contribuent à l'émancipation des personnes et constituent une composante essentielle pour construire une véritable démocratie. L'action de Peuple et Culture, dans le respect des droits culturels, vise à œuvrer pour la participation de chacun, quelle que soit sa condition sociale, économique, territoriale, d'âge, de genre... à une culture vivante ancrée dans les réalités et la diversité des pratiques et des expériences.

Le mouvement agit dans divers champs artistiques et culturels : lecture, écriture, cinéma, théâtre, arts plastiques et visuels mais aussi jeu et plurilinguisme.

Ses actions se développent autour de différentes finalités : expérimenter avec des artistes en leur offrant des espaces de création et de diffusion mais également avec tout à chacun en accompagnant la pratique en amateur, inscrire l'action culturelle et la pratique artistique comme vecteurs fondamentaux de l'éducation de tous et toutes, outiller et former nos équipes, notre réseau, nos partenaires et toute personne qui le souhaite.



LA FFFSH, UNE **AVENTURE HUMAINE**



COFAC | ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS

www.fffsh.eu

La Fédération Française des Fêtes Et Spectacles Historiques (FFFSH) a pour vocation de rassembler, dans un même état d'esprit d'amitié et d'efficacité, toutes les structures françaises, associatives ou communales, organisatrices ou prestataires de fêtes et de spectacles historiques.



Tous ont pour but d'animer, de mettre en valeur, de promouvoir le patrimoine historique, architectural et humain de leur territoire. Dotée d'un portail internet, la fffsh favorise ainsi largement la promotion des fêtes et spectacles historiques adhérentes, des prestataires artistiques et techniques, aussi bien en France qu'à l'étranger grâce à un référencement efficace et à son appartenance à la Confédération Européenne des Fêtes et Manifestations Historiques (CEFMH). Un accès spécifique et sécurisé, réservé aux adhérents, permet à chacun d'obtenir de nombreuses informations internes.

La FFFSH est reconnue, au plan national, pour ses actions en faveur d'une qualité optimum des manifestations de ses

adhérents. Un partenariat a été conclu avec le Secrétariat d'État au Tourisme en vue de l'obtention du label national « Qualité Tourisme » de ses manifestations et de nombreuses structures sont dans une procédure de labellisation dès 2022.

La FFFSH c'est un réseau d'amitié, de partage d'expériences, de participation à la même « aventure humaine », la réunion de tous les membres de la « famille » engagés dans ces paris fous, ceux d'animer, par des fêtes ou des spectacles historiques, notre patrimoine. Par les réunions régionales, par les formations organisées, par le congrès annuel, par les visites à d'autres adhérents facilités par la « carte fédérale », chacun peut partager les expériences des autres et confirmer cette appartenance.



ENSEMBLE, UNISSONS NOS FORCES POUR QUE VIVENT NOS FÊTES !



www.fncof.com

COFAC | ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS

Créée en 1929, la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF), association loi 1901 à but non lucratif, est le porte-drapeau des initiatives et traditions festives françaises.



Sa vocation est d'être à l'écoute, de soutenir et d'aider les organisateurs dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs et culturels, artistiques, récréatifs, ou de loisirs, à travers tous les territoires nationaux.

La Fédération compte plus de 3 800 structures adhérentes (Comités des fêtes, Collectivités, Offices de tourisme,

Organisateurs de festival, associations artistiques, sportives, culturelles), soit environ 175 000 bénévoles, œuvrant quotidiennement pour l'organisation de fêtes.

La FNCOF offre à ses membres différents services afin de satisfaire à un ensemble d'impératifs administratifs propres aux organisations festives, et répondre à l'inflation juridique et l'augmentation des contraintes administratives qui pèsent sur les organisateurs d'événements.

Elle les soutient dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs, culturels, artistiques, récréatifs. Elle les met en relation avec les artistes et les prestataires du monde de la fête, qui peuvent ainsi se faire connaître sur le réseau national de la fédération.

La FNCOF est aussi une organisation représentative auprès des instances, publiques ou semi-publiques. Elle participe régulièrement à des groupes de travail (SACEM, GUSO, Ministère de la Culture, etc.) afin de contribuer de manière concrète au soutien de la vie associative française et participer activement au développement des fêtes et festivals en France.



RÉSEAU NATIONAL DE L'ACTION CULTURELLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE



www.auc.asso.fr

COFAC | AUTRES ASSOCIATIONS

Art + Université + Culture (A+U+C) fédère les acteurs culturels de plus de 70 structures membres : établissements d'enseignement supérieur et de recherche (élu.es en charge de la culture, services culturels...), associations nationales étudiantes, fédérations et partenaires internes ou externes aux établissements.



©Simon Cavalier

Par la mise en réseau et l'accompagnement de ses membres à travers diverses actions (groupes de travail, journées nationales, édition de ressources, conseil, veille et relais...), le réseau A+U+C contribue à la réflexion, à la connaissance et à l'échange de bonnes pratiques entre pairs. Il concourt également à la professionnalisation des acteurs et des pratiques ainsi qu'à la structuration des politiques culturelles de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Il assure auprès des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture, de France Universités et d'autres partenaires nationaux un rôle de représentation des acteurs et de conseil sur les

enjeux des politiques et actions culturelles de l'ESR à travers diverses contributions dans le cadre de commissions, journées, comités de pilotages, groupes de travail, concertations ou enquêtes nationales.

Le réseau A+U+C contribue à faire connaître l'action culturelle dans l'ESR, ses enjeux, ses publics et acteurs, ses spécificités et complémentarités auprès de publics et d'acteurs extérieurs au monde de l'enseignement supérieur ou issus d'autres périmètres que celui de l'action culturelle dans l'ESR (vie étudiante, formation, recherche).



UNE ASSOCIATION POUR **PENSER ENSEMBLE**

Dé-coïncidences
pour rouvrir des possibles

COFAC | AUTRES ASSOCIATIONS

www.association.decoincidences.fr

L'Association Décoïncidences a été fondée en 2020 à partir du travail du philosophe François Jullien. L'Association organise des colloques, des conférences et des événements culturels tout au long de l'année.



L'Association Décoïncidences est née du désir de promouvoir le concept de dé-coïncidence, créé par le philosophe et sinologue François Jullien (Décoïncidences, d'où viennent l'art et l'existence, 2017 et Politique de la décoïncidence, 2020). Décoïncider, c'est introduire une fissure, c'est-à-dire une rupture discrète, dans ce

qui semblait s'enliser. C'est un concept opératoire, chacune et chacun peut décider de se dégager un peu de ce qui le constitue.

Il est possible de dé-coïncider dans tous les domaines. En politique, c'est un geste beaucoup plus fort que la simple dénonciation qui ne suffit pas. Cela permet d'ouvrir la voie d'un commun effectif, à la fois social et politique.

En France comme en Europe, la vie démocratique est menacée par la montée des extrémismes et des détestations; comme aussi par le ressassement médiatique et l'étalement du conformisme. Le pays s'en trouve paralysé, se voit installé dans l'inertie, la rétractation des possibles et le renoncement, la perte de courage et de volonté. Aussi avons-nous la responsabilité d'intervenir.

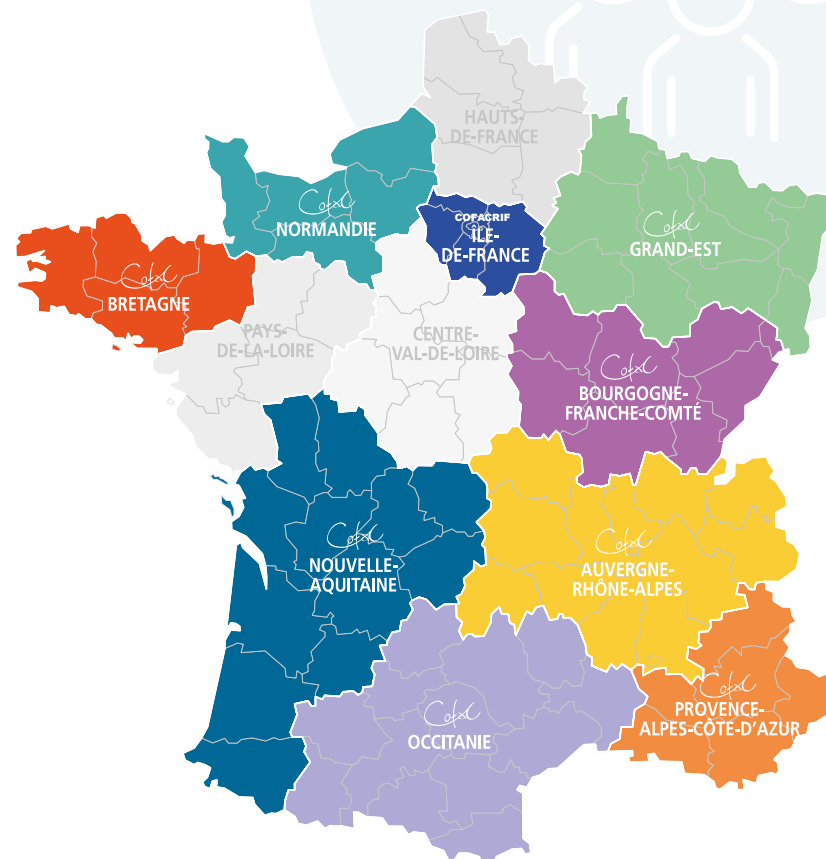
D'où la création de l'Association dé-coïncidences, à entendre, non pas en slogan, mais en tension.

Pour une participation active - d'exigence philosophique - à la vie publique.

LES COFAC **RÉGIONALES**

Pour ancrer les échanges entre ses membres et produire sa réflexion au plus près des territoires et des lieux de mise en œuvre de la politique culturelle, la COFAC développe et soutient les COFAC régionales.

Pour en savoir plus :



**ÊTRE ACTEUR
DE LA CULTURE**

MEMBRES DE LA COFAC

2024
2025**A CŒUR JOIE**

24 av Joannès Masset
CS51001
69258 LYON CEDEX 09
www.choralies.org

ASSOCIATION DECOÏNCIDENCES

23 rue du Cherche-Midi
75006 PARIS
www.association.decoincidences.fr

**ASSOCIATION NATIONALE
DES PROFESSEUR.E.S
D'ART DRAMATIQUE**

Cours de l'église
14100 SAINT GERMAIN DE LIVET
www.anpad.fr

**CONFEDERATION FRANÇAISE
DES BATTERIES & FANFARES**

7 Place de la Mairie
63800 COURNON D'AUVERGNE
www.batterie-fanfare.fr

**CONFEDERATION
MUSICALE DE FRANCE**

10-12 avenue de la Marne
92120 MONTRouGE
www.cmf-musique.org

**CONFEDERATION NATIONALE
DES FOYERS RURAUX**

17 rue Navoiseau
93100 MONTREUIL
www.foyersruraux.org

CONSEIL NATIONAL DES CFMI

2 avenue Jules Isaac
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
www.cncfmi.fr

ENFANCE ET MUSIQUE

17 rue Etienne Marcel
93500 PANTIN
www.enfancemusique.asso.fr

**FEDERATION D'ASSOCIATIONS
DE THEATRE POPULAIRE**

36 rue Jacquard
11000 CARCASSONNE
www.fatp.fr

**FEDERATION DES ÉCOMUSEES
ET DES MUSEES DE SOCIETE**

1 esplanade du J4
CS 10351
13213 MARSEILLE CEDEX 02
www.fems.asso.fr

**FEDERATION FRANÇAISE DE
L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

12 ter place Garibaldi
63000 NICE
www.federation-ffea.fr

**FEDERATION FRANÇAISE
DES ÉCOLES DE CIRQUE**

13 rue Marceau
93100 MONTREUIL
www.ffec.asso.fr

**FEDERATION FRANÇAISE
DES FETES ET SPECTACLES
HISTORIQUES**

Fontsainte, 74 bis avenue des Acacias
13600 LA CIOTAT
www.fffsh.eu

**FEDERATION FRANÇAISE
DES ASSOCIATIONS
D'AMIS DE MUSEES**

16-18 rue de Cambrai
75019 PARIS
www.ffaam.org

**FEDERATION INTERNATIONALE
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE
DU TAMBOUR - LES
TAMBOURS DE 89**

Villa Carmélie - 55 rue Pinot Duclos
22000 SAINT BRIEUC
www.tamboursde89.wordpress.com

**FEDERATION NATIONALE DES
COMITES ET ORGANISATEURS
DE FESTIVITES**

1 boulevard de Bonrepos
31000 TOULOUSE
www.fncof.com

**FEDERATION NATIONALE
DES COMPAGNIES DE
THEATRE AMATEUR**

12 rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
www.fncta.fr

**FEDERATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE FRANCE**

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
www.fscf.asso.fr

**FEDERATION DES USAGERS
DU SPECTACLE ENSEIGNE**

7 rue Desprez
75014 PARIS
www.fuse.asso.fr

INTER FILM

22 rue des Cordelières
75013 PARIS
www.cineclubs-interfilm.com

**JEUNESSES MUSICALES
DE FRANCE**

20 rue Geoffroy l'Asnier
75004 PARIS
www.jmfrance.org

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

3 rue Juliette Récamier
75341 PARIS CEDEX 07
www.laligue.org

MJC DE FRANCE

168 bis rue Cardinet
75017 PARIS
www.mjc-de-france.fr

PEUPLE ET CULTURE

108 rue Saint Maur
75011 PARIS
www.peuple-et-culture.org

TERRITOIRES ET CINÉMA

3, rue du Maine
75014 PARIS
www.territoires-cinema.fr

**UNION DES FANFARES ET
ENSEMBLES MUSICAUX**

14 rue des Maréchaux
68100 MULHOUSE
www.ufem.fr

UNION REMPART

1 rue des Guillemites
75004 PARIS
www.rempart.com

MEMBRES
ASSOCIÉS**ART + UNIVERSITÉ + CULTURE**

Université Paris Nanterre ACA²
200 avenue de la République
92000 NANTERRE
www.auc.asso.fr

**PETITES CITES DE
CARACTERE DE FRANCE**

1 rue de la Mariette
72000 LE MANS
www.petitescitesdecaractere.com

Cofac

ÊTRE ACTEUR
DE LA CULTURE

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
☎ 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr
www.cofac.asso.fr

 www.facebook.com/cofac.asso.fr

La COFAC remercie toutes les personnes
qui ont participé à cet ouvrage.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Marie-Claire Martel

COORDINATION ÉDITORIALE :
Eva Camps
avec la participation de Louis Millet

CONCEPTION GRAPHIQUE :
www.imageconcept.info

IMPRESSION : Printbox

Responsabilité civile des dirigeants



Partenaires et soutiens



La COFAC est membre



La COFAC copilote avec l'UFISC la mission CRDLA Culture, portée par OPALE



Votre contrat de protection personnelle

Dirigeants et salariés d'association, parce que votre responsabilité peut être engagée, SMACL Assurances vous protège dans le cadre de vos fonctions.

En souscrivant notre contrat Sécurité salariés et dirigeants d'association, vous bénéficiez d'une garantie :

- de responsabilité civile
- des frais de constitution
- des frais de défense
- d'une assistance gestion de crise
- d'une assistance psychologique
- d'un espace d'information juridique

[smacl.fr](https://www.smacl.fr)

Pour plus d'informations : **05 49 32 29 30**
(prix d'un appel local)





UPCOOP MILITE

POUR L'ACCÈS

À LA CULTURE

POUR TOUS

Aux côtés des partenaires sociaux et culturels, la société coopérative et participative (Scop) et entreprise à mission UpCoop porte des dispositifs au service de la démocratisation sociale et culturelle des salariés.

Encourageant ouverture d'esprit et curiosité, les solutions Up contribuent à l'épanouissement personnel et à la création de lien social : UpChèque Culture®, UpChèque Lire®, UpCkdo Culture®.

UpCoop réaffirme sa volonté de rapprocher tous les publics des lieux et manifestations culturels, favoriser la diversité artistique et soutenir le secteur culturel.

Up chèque culture

Up chèque lire

Up c'kdo
Culture

Retrouvez les solutions de la coopérative UpCoop pour démocratiser l'accès à la culture et aux loisirs sur up.coop

La coopérative UpCoop est partenaire de la

Cofac

Up
Coop